



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E130708

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2025

ÉDITÉ LE 25/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 791 801 236 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 1086667

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7564866704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7564866704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/12/2022

Raison sociale : DURAND ERIC SASU

199 CHEMIN DU SERRE DE VARLET
07230 LABLACHERE

Téléphone : 04 75 36 02 14

Portable : 06 98 01 73 37

Site Internet : /ericdurand.wixsite.com/eric-durand-sasu

E-mail : contact@ericdurand.fr

Responsabilité légale :

DURAND ERIC PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	19/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/01/2023
o Fenêtres de toit	19/01/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2023
o Isolation des combles perdus	19/01/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.